



SARL Mafate Hélicoptères  
La Nouvelle Mafate  
97433 - Salazie

Tél : 0262 43 61 77 - Fax : 0262 43 02 82  
GSM: 0692 23 60 60

PREFECTURE DE LA REUNION  
SAINT DENIS

MHDB2018618

Madame, Monsieur,

Compte tenu du fait que l'hélistation ne fait que du travail aérien il nous est nécessaire de passer par une hélistation ministérielle, en conséquence une création d'hélistation ministérielle est demandée Avec l'arrêté du 11 octobre 1960 relatif à la composition du dossier à joindre à une demande d'autorisation de création d'un aérodrome nous vous présentons ce dossier de création d'hélistation ministérielle

En conséquence nous vous demandons la mise à l'enquête publique de la transformation de l'hélistation en hélistation Ministérielle

Je vous prie de croire en nos sentiments les meilleurs.

Mafate, le 18 juin 2018

Cernot Mathieu, cogérant,

  
SARL MAFATE HELICOPTERES  
LA NOUVELLE - MAFATE  
97433 PAR SALAZIE  
T. 0692 23 60 60  
SIRET 500 118 187 00011 - APE - 5110Z



PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des relations avec  
les collectivités territoriales  
et du cadre de vie

Bureau de l'environnement

000914

N° /SG/DRCTCV

Dossier n° 2015-02 EI

Saint Denis, 16 AVR. 2015

SARL MAFATE HELICOPTERES  
LA NOUVELLE  
MAFATE - 97419 LA POSSESSION

à l'attention de M. Daniel BOX  
EXCO COGEFI  
100, résidence Anaxagore  
24 rue Jean Cocteau - 97490 Sainte-Clotilde

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier d'étude d'impact au titre du code de l'environnement, déposé dans mes services les 23 février et 6 mars 2015 concernant le projet de régularisation de l'hélistation de Mafate - La Nouvelle - Cirque de Mafate, situé sur la commune de La Possession.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier : **23 février et 6 mars 2015**
- numéro de dossier : **2015-02-EI**

Je vous informe que votre dossier a été transmis à l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex, pour instruction, au titre de la complétude et de la recevabilité ainsi que de l'élaboration de l'avis de l'autorité environnementale, conformément à l'article R.122-6 du code de l'environnement.

Un accusé de réception spécifique vous indiquera que l'étude d'impact est complète et régulière et peut faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Cet avis vous sera alors notifié sous trois mois et publié sur le site internet de la préfecture de La Réunion et inséré dans le dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet chargé de mission  
cohésion sociale - jeunesse

Rémy BARROUX

Copie à :  
DEAL/SADEC  
DEAL/SCED  
DSACOI  
ARS/OI  
Sous-préfecture de Saint-Paul

Affaire suivie par  
Mme Brigitte EL KHILALI  
Tél. 02.62.40.76.08  
Fax. 02.62.40.76.38